

Procès-verbal

Conseil d'Administration du 21 février 2013

Approuvé au Conseil d'administration du
25 avril 2013

Le conseil d'administration de l'Université a été réuni en séance plénière le 31 janvier 2013 à 14h30 à la salle du Conseil à la Présidence de l'Université, 40 rue de Rennes, sous la présidence de Monsieur SAINT-ANDRÉ.

Jean-Paul SAINT-ANDRÉ Président de l'université	Présent
Christian ROBLEDO Vice-président du conseil d'administration	Présent
Pierre BAHAIN (Suppléant : Timothée WADOUX)	Présent
Camille BAULANT	Procuration à Yves DENECHERE
Christophe BOUJON	Présent
Jacques-Antoine CESBRON	Excusé
Hervé CHRISTOFOL	Présent
Florence DABIN (Suppléant : Grégory BLANC)	Présente
Yves DENECHERE	Présent
Sylvie DURAND	Présente
Alain FOURCADE	Présent
Pierre FRERE	Présent
Thomas GOSSYE (Suppléant : Thomas LEFORT)	Procuration à Solène GOURDON
Solène GOURDON (Suppléant : Léo GABILLARD)	Présente
Patrick HAMARD	Présent
Dominique JONCHERAY	Présent
Anne-Marie LE RAY-RICHOMME	Présente
Corinne LEFRANCOIS	Présente
Elisabeth MATHIEU	Présente
Alain MOREL	Présent
Daniel RAOUL (Suppléant : Abdel-Rahmène AZZOUZI)	Présent
Aurélien OTON (Suppléant : Arthur BESSON)	Présent
Sylvain PEZERIL	Présent
Sandrine POUPET (Suppléant : Anatole MAQUET)	Présente
Nathalie SAMIER-DEBSKI	Procuration à Anne-Marie LE RAY RICHOMME puis présente
Sophie SARAMITO (Suppléant Frédéric BEATSE)	Présente
Patrick SAULNIER	Présent
Jean-Luc SINGUIN	Présent
Danielle THOUIN	Excusée
Muriel VERNEUIL	Excusée

A l'ouverture de la séance du 21 février 2013, 25 membres sont présents ou représentés (30 membres en exercice, 22 membres présents, 3 procurations).

♦ **Membres statutaires à titre consultatif**

Nicole GUEHO - Représentante du Recteur
Olivier TACHEAU - Directeur général des services
Janic DIRIDOLLOU - Agent comptable

♦ **Membres présents invités par le Président**

Stéphane AMIARD	Didier PELTIER	Didier BOISSON
Didier LE GALL	Christian PIHET	Philippe VIOLIER
Jean-Luc COURTHAUDON	Daniel SCHAUB	Nathalie LIEBAULT
Didier LE GALL	Michèle FAVREAU	Nathalie CLOT
Jean-Luc COURTHAUDON	Jean-Luc CLEDY	Fabienne REBILLARD

♦ **Secrétariat de séance**

Mme Magali ANTHOINE - Secrétariat Général



◆ **Ordre du jour**

1. Budget 2013 et ses annexes	3
2. Projet de loi sur l'enseignement supérieur et la recherche. Incidences sur l'organisation régionale	6
3. Projet d'Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE)	9
4. Procès-verbal du CA du 6 décembre 2012	10

◆ **Annexes : dossiers de séance approuvés par les administrateurs**

M. SAINT-ANDRÉ ouvre la séance à 16H30.

1. Budget 2013 et ses annexes

M. ROBLEDO et M. JEMAIN présentent le budget 2013 et ses annexes.

DEPENSES	Montants	RECETTES	Montants
Personnel	108 067 093,00	Subventions d'exploitation	121 103 781,00
Fonctionnement autre que les charges de personnel (dont dotation aux amortissements sur ressources propres = 1)	31 797 513,00	Autres ressources (dont neutralisation des amortissements et quote part des subventions d'investissements)	17 126 420,00
TOTAL DES DEPENSES (1)	139 864 606,00	TOTAL DES RECETTES (2)	138 230 201,00
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)		Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	1 634 405,00
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	139 864 606,00	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	139 864 606,00

Présentation des budgets intégrés | Légende : TA: taxe d'apprentissage, AUTDS: autres subventions, SFR: structure fédérative de recherche, SCR: service commun de la recherche

Budgets UFR

	DEPENSES				RECETTES					
	Fonctionnement	Personnel	Investissement	TOTAL	TA	Dotation	Res Propres	ETAT	AUTDS	TOTAL
DEG	194 500 €	815 746 €	0 €	1 010 246 €	103 267 €	798 411 €	108 568 €			1 010 246 €
LLSH	67 042 €	711 650 €	8 000 €	786 692 €	3 721 €	782 971 €	0 €			786 692 €
Sciences	311 186 €	417 403 €	20 000 €	748 589 €	21 494 €	594 196 €	132 899 €			748 589 €
Médecine	380 800 €	407 411 €	100 000 €	888 211 €	86 511 €	344 623 €	222 000 €	204 277 €	30 800 €	888 211 €
SPIS	312 220 €	400 000 €	13 000 €	725 220 €	110 564 €	501 726 €	112 930 €			725 220 €
ITBS	620 471 €	1 061 195 €	60 000 €	1 741 666 €	124 771 €	963 497 €	513 398 €		140 000 €	1 741 666 €
ISTIA	383 876 €	533 600 €	60 200 €	977 676 €	140 946 €	662 937 €	173 793 €			977 676 €
IUT	697 046 €	1 638 850 €	27 500 €	2 363 396 €	210 301 €	1 309 302 €	833 593 €		10 200 €	2 363 396 €
TOTAL	2 967 141 €	5 985 855 €	288 700 €	9 241 696 €	801 575 €	5 957 663 €	2 097 181 €	204 277 €	181 000 €	9 241 696 €

Budgets Services communs

	DEPENSES				RECETTES					
	Fonctionnement	Personnel	Investissement	TOTAL	TA	Dotation	Res Propres	ETAT	AUTDS	TOTAL
SCDU	1 473 735 €	170 000 €	10 000 €	1 653 735 €	0 €	1 014 232 €	540 000 €	99 503 €		1 653 735 €
SUIO	68 500 €	0 €	8 500 €	77 000 €	0 €	77 000 €	0 €			77 000 €
SUMPPS	64 100 €	487 900 €	3 047 €	555 047 €	0 €	248 047 €	272 000 €		35 000 €	555 047 €
SUAPS	38 684 €	198 954 €	0 €	237 638 €	0 €	155 638 €	82 000 €			237 638 €
SFC	836 749 €	805 896 €	73 969 €	1 716 614 €	0 €		1 531 614 €		185 000 €	1 716 614 €
TOTAL	2 481 768 €	1 662 750 €	95 516 €	4 240 034 €	0 €	1 494 917 €	2 425 614 €	99 503 €	220 000 €	4 240 034 €

Budget Recherche

RECETTES					
TA	Dotation	Res Propres	ETAT	AUTDS	TOTAL
0 €	125 000 €	1 545 000 €	1 508 478 €	8 444 500 €	11 622 978 €

	DEPENSES			
	Fonctionnement	Personnel	Investissement	TOTAL
service général	125 000 €			125 000 €
Collège Doctoral	33 799 €			33 799 €
Ecoles doctorales	38 776 €			38 776 €
Crédits scientifiques DF 106: Pôle Santé	302 465 €			302 465 €
Crédits scientifiques DF 107:Pôle Math-STIC	127 850 €			127 850 €
Crédits scientifiques DF 108:Pôle Matériaux	136 398 €			136 398 €
Crédits scientifiques DF 110:Pôle végétal et environnement	180 947 €			180 947 €
Crédits scientifiques DF 111:Pôle LL-SHS	145 418 €			145 418 €
Crédits scientifiques : SFR et SCR	220 875 €			220 875 €
Ventilation Contrats de recherche et conventions:OTP	3 361 450 €	3 900 000 €	3 050 000 €	10 311 450 €
TOTAL	4 672 978 €	3 900 000 €	3 050 000 €	11 622 978 €

Budget services centraux (la différence entre les recettes et les dépenses s'explique par les opérations liées aux amortissements (dotation/reprise)) :

RECETTES					
TA	Dotation	Res Propres	ETAT	AUTDS	TOTAL
141 454 €	-7 577 580 €	7 664 596 €	110 397 643 €	3 483 380 €	114 109 493 €

	DEPENSES			
	Fonctionnement	Personnel	Investissement	TOTAL
Actions Pedagogiques et partenariats avec collectivités terri.	450 000 €	200 000 €	600 000 €	1 250 000 €
dépenses diverses (IDEFI, Paul Papin...)	714 850 €	50 000 €		764 850 €
amortissement	7 106 000 €			7 106 000 €
FSDIE	177 000 €			177 000 €
IUFM	400 000 €			400 000 €
Action Handicap	8 200 €	38 000 €	3 800 €	50 000 €
Fonds d'intervention	60 000 €	200 000 €	130 000 €	390 000 €
Cabinet	75 000 €		5 000 €	80 000 €
Communication	103 000 €			103 000 €
Service général	918 000 €		50 000 €	968 000 €
Logistique	4 759 364 €			4 759 364 €
Hygiène et Sécurité	90 000 €			90 000 €
Reprographie	100 000 €			100 000 €
FC personnel	91 000 €	50 000 €		141 000 €
Masse salariale et action sociale	60 300 €	95 150 988 €	0 €	95 211 288 €
RI	2 208 880 €	271 500 €	0 €	2 480 380 €
DEVE	59 500 €	62 000 €		121 500 €
DCI	120 000 €	20 000 €	10 000 €	150 000 €
DPI	935 000 €	0 €	100 000 €	1 035 000 €
DDN	639 282 €	0 €	125 000 €	764 282 €
CHOLET	164 250 €	26 000 €	5 000 €	195 250 €
TOTAL	19 239 626 €	96 068 488 €	1 028 800 €	116 336 914 €

M. JONCHERAY souhaite revenir sur le tableau synthétique comparant les budgets des composantes. Il constate que la Faculté des Lettres, langues et sciences humaines est la composante qui a le budget de fonctionnement le plus faible alors qu'il s'agit de la composante qui possède le plus d'étudiants. Il demande comment la Faculté des Lettres, langues et sciences humaines pourra fonctionner avec un tel budget.

M. SAINT-ANDRÉ confirme qu'avoir un tel budget de fonctionnement est préoccupant. Il souligne également le faible montant des recettes liées à la collecte de la taxe d'apprentissage. Il estime qu'une réflexion doit être menée pour remédier à cela.

M. ROBLEDO confirme qu'il n'est pas possible de fonctionner raisonnablement sur 12 mois avec cette part de fonctionnement là. Le budget de cette composante est construit à 99% autour de la dotation d'établissement et celle-ci sert à 90% à assurer des dépenses de personnel. Les dépenses de fonctionnement sont obtenues par soustraction. L'UFR a souhaité d'abord sécuriser le paiement des heures mises en place par rapport aux maquettes pédagogiques. Concernant le fonctionnement, M. ROBLEDO précise que des solutions seront trouvées pour abonder les dépenses de fonctionnement de l'UFR en cours d'année. Les paramètres de calcul de la dotation seront de toute façon à revoir dans le cadre du dialogue de gestion avec la composante dans le cadre du COM. Il indique que les moyens par étudiant délivrés par le ministère sont plus faibles en SHS que pour les autres formations.

M. BOISSON indique qu'en matière de collecte de la taxe d'apprentissage, une réelle réflexion est menée et un personnel administratif s'occupe plus particulièrement de cette question. Néanmoins il souligne que des efforts doivent être poursuivis en la matière au sein des masters professionnels de l'UFR. Conscient de cette difficulté, M. BOISSON a demandé aux responsables de master professionnel de travailler pour augmenter cette recette.

M. ROBLEDO estime que le niveau des ressources propres est extrêmement préoccupant. Des formations peuvent être mises en place et peuvent générer des ressources propres. Il sait que cette UFR compte des formations avec un lien très fort avec le milieu professionnel. Il est certainement possible d'imaginer des formations par alternance ou par apprentissage qui génèreraient aussi des ressources propres.

M. BOISSON indique qu'un travail a été fait en ce sens. Ces formations débiteront en septembre.

M. ROBLEDO et M. BAUPIN présentent le Projet Annuel de Performance 2013 (PAP). (cf diaporama)

Au regard des indicateurs, deux points d'alerte sont soulignés :

- Faible taux de réponses des questionnaires d'évaluation des enseignements
- Faible taux d'occupation des locaux

Mme MATHIEU précise que le faible taux de réponses des questionnaires d'évaluation des enseignements est certainement lié à un problème de calendrier. Elle sait par expérience que les questionnaires sont transmis trop tardivement (dernier jour de présence des étudiants, période de stage...).

M. BAUPIN précise que pour 2012-2013, les questionnaires sont déjà en ligne et que les étudiants peuvent y répondre.

M. ROBLEDO indique qu'il a pu observer que le taux de réponse était plus important lorsque les questionnaires étaient distribués en version papier. Le processus d'évaluation est également à étudier.

M. PEZERIL explique que depuis la version informatique, les enseignants n'ont pas de retour du taux de réponses. De ce fait, ils ne peuvent pas servir de relais pour le rappeler aux étudiants.

M. SAINT-ANDRÉ estime que ces témoignages expriment un problème de communication auprès des responsables de formation auquel il conviendra de remédier.

Au moment du vote du budget 2013, 25 membres sont présents ou représentés (30 membres en exercice, 22 membres présents, 3 procurations).

Le quorum étant atteint, le budget 2013 et ses annexes (notamment les programmes pluriannuels d'investissement, l'état prévisionnel des restes à réaliser) sont approuvés.

Cette décision a été adoptée à main levée à la majorité avec 17 voix pour, 3 contre, 4 abstentions. Un administrateur n'a pas souhaité prendre part au vote.

Au moment du vote du projet annuel de performance 2013, 26 membres sont présents ou représentés (30 membres en exercice, 23 membres présents, 3 procurations).

Le projet annuel de performance (PAP) 2013 est approuvé.

Cette décision a été adoptée à main levée à l'unanimité avec 25 voix pour. Un administrateur n'a pas souhaité prendre part au vote.

2. Projet de loi sur l'enseignement supérieur et la recherche. Incidences sur l'organisation régionale

M. SAINT-ANDRÉ présente l'état d'avancement du projet de loi sur l'enseignement supérieur et la recherche. Au fur et à mesure des évolutions du projet, la réforme semble de moins en moins ambitieuse. Par ailleurs, le projet de loi est totalement silencieux sur la question centrale des moyens et comprend des incertitudes sur la notion de site et de contrat de site.

M. SAINT-ANDRÉ explique les différents types de regroupements prévus à ce jour par le projet de Loi :

- Fusion
- Communauté scientifique (communauté d'universités) : statut d'EPSCP. Remplace les PRES avec statut d'EPCS
 - Les statuts prévoient les compétences transférées
 - Dispose d'un CA, d'un conseil académique, et d'un « conseil des membres »
 - Le président de la communauté scientifique est élu par le CA
- Rattachement
 - Un établissement public ou privé peut être rattaché à un EPSCP
 - Des compétences mises en commun doivent être prévues

En amont de la loi, une réflexion au niveau régional a débuté et un projet de schéma régional est en cours de construction. L'idée serait de créer une université fédérale au cœur de l'écosystème. A ce titre, il y aurait contractualisation entre les établissements et l'Etat et entre les Etablissements et les collectivités.

Cette structuration régionale permettrait de :

- Favoriser l'accès du plus grand nombre à un diplôme de l'enseignement supérieur
- Piloter les organisations régionales existantes
 - ESPE
 - CFA inter universitaire
 - Fédérations de recherche
 - Ecoles doctorales...
- Mettre en cohérence la carte des formations
- Renforcer les collaborations et les complémentarités en recherche
- Coordonner la gestion des infrastructures

L'objectif d'une structuration en université fédérale est d'œuvrer à la cohérence et au développement du paysage régional de l'ESR autour d'un projet structurant à l'échelle de la Région (complémentarité; respect des spécificités, aménagement équilibré des territoires, participation collégiale et subsidiarité).

M. SAINT-ANDRÉ précise que les négociations débuteront en mars 2013. Il évoque les premières difficultés rencontrées, et notamment les outils juridiques proposés dans le projet de loi qui ne sont pas adaptés. Il sera donc nécessaire de faire valider l'intégration dans la Loi de la possibilité de se constituer en université fédérale.

La mise en place d'une telle structure impose l'adhésion de tous. Aussi, une déclaration d'orientation des trois universités a été rédigée et est soumise à l'approbation du CA.

DECLARATION D'ORIENTATION STRATEGIQUE POUR UNE UNIVERSITE FEDERALE EN PAYS DE LA LOIRE.

Les universités sont des opérateurs de formation et de recherche. A ce titre, elles doivent élaborer et mettre en œuvre leur propre stratégie de développement, dans toutes ses dimensions, de formation, de recherche, de partenariats, en phase avec les autres acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche, mais aussi les organismes de recherche, les collectivités territoriales et le monde socio-économique, associatif et culturel.

Chaque établissement, dans un esprit de complémentarité, est à même de développer une stratégie au plan métropolitain, notamment avec les écoles, au plan régional, en phase avec les structurations existantes et les évolutions probables de la décentralisation, mais aussi, au plan interrégional.

Les Universités d'Angers, du Maine, et de Nantes qui regroupent plus de 65 000 étudiants, ont, depuis longtemps, développé des collaborations fortes dans le champ de leurs missions, par des formations communes, des Unités Mixtes de Recherche communes sur plusieurs sites, des Fédérations de Recherche, un CFA inter-universitaire... Elles s'appuient en outre sur des structurations à l'échelle régionale, dans le cadre du PRES L'UNAM (Ecole Doctorale, transfert et valorisation, entrepreneuriat, UNR,...), ou académique (IUFM et futur ESPE). Elles coordonnent leurs actions dans plusieurs projets structurants régionaux et interrégionaux (IRT Jules Verne, SATT,...).

Dans cette perspective, il est de la responsabilité des trois universités des Pays de la Loire d'œuvrer à la cohérence et au développement du paysage régional de l'enseignement supérieur et de la recherche et d'affirmer leur rôle moteur dans ces évolutions. Elles souhaitent dès à présent, travailler à un projet structurant à l'échelle de la Région des Pays de la Loire. Ce rapprochement sera d'autant fédérateur qu'il s'appuiera sur le principe de collaboration basée sur la complémentarité-différenciation, de respect des spécificités et d'un aménagement équilibré des territoires, de participation collégiale et de subsidiarité.

C'est dans cet esprit que l'Université d'Angers, l'Université du Maine, et l'Université de Nantes déclarent leur volonté de se structurer en université fédérale, sur la base d'une vision commune et d'objectifs partagés, de manière à renforcer la coordination et le pilotage de la formation, de la recherche et de l'innovation, favoriser l'intégration des structures d'ESR dans l'écosystème socioéconomique et améliorer la lisibilité et la visibilité de l'ESR en région Pays de la Loire.

Fort de cette structuration au plan régional, il apparaît qu'à terme, au regard de la carte universitaire nationale qui se dessine, que la perspective d'une Université du Grand Ouest s'appuyant sur les deux régions Pays de la Loire et Bretagne, est une voie possible, à même d'assurer à nos établissements, d'acquérir une visibilité, une puissance et une intensité scientifique au plan européen.

Une négociation s'ouvrira dès mars 2013 entre les trois universités des Pays de la Loire pour établir, après avoir rappelé la vision partagée, la nouvelle structure, en préciser les objectifs, en définir les compétences dévolues, établir un calendrier et en dessiner l'identité.

M. SAINT-ANDRÉ précise le projet. Il s'agirait d'un EPSCP organisé en trois niveaux :

- Central : un président, un CA, un conseil d'orientation stratégique, un directoire (incluant les directeurs des entités fédérées), un sénat académique
- Les entités fédérées (avec la personnalité morale) : un « directeur », un CA, un CS/CEVU
- Des UFR, laboratoires, Ecoles...

La répartition des compétences entre le niveau central et les entités fédérées reste à définir localement. Les discussions autour de la mise en place d'une association de préfiguration ne débiteront que si le conseil d'administration approuve la déclaration d'intention proposée.

M. OTON estime que le projet de l'université ne correspond pas au projet de Loi alors qu'au final, elle devra être appliquée. Il demande également si les écoles privées ou publiques font parties de ce projet.

M. SAINT-ANDRÉ précise que les écoles font toutes parties du PRES qui sera un EPSCP. Aujourd'hui le projet est de travailler autour d'une université fédérale des Pays de la Loire qui fera partie de cet EPSCP.

M. FOURCADE demande si des mesures contraignantes sont prévues pour les universités qui ne voudraient pas tendre à l'approche fédérative ou de fusion. Il s'interroge également sur le risque de redondance des compétences liée à la mise en place d'une structure à 3 niveaux.

M. SAINT-ANDRÉ indique qu'officiallement, aucune mesure contraignante n'est affichée. Ceci dit, à partir du moment où les PRES deviendront des EPSCP dès la promulgation de la loi, à partir du moment où le ministère affiche sa volonté de n'avoir que 30 interlocuteurs pour les contrats de site, il estime que les universités n'ont pas le choix, surtout si le contrat de site comprend la masse salariale. Concernant la seconde interrogation, M. SAINT-ANDRÉ précise qu'un travail préliminaire est à faire via une association de préfiguration. L'idée serait de permettre la création d'une université fédérale au plus tard à l'échéance de l'actuel contrat.

Mme POUPET exprime ses vives inquiétudes vis-à-vis de cette nouvelle Loi cadre et vis-à-vis d'une création d'une université fédérale. Si l'harmonisation de la carte des formations signifie l'absence de formation identique sur les trois sites, elle craint que des masters soient supprimés à Angers et qu'une sélection sociale s'instaure.

M. SAINT-ANDRÉ indique que la déclaration d'intention ne contient aucune suppression des formations. Les formations resteront sur chacun des sites avec des maquettes et des équipes pédagogiques partagées et avec éventuellement quelques mutualisations d'enseignements en utilisant les outils numériques. Cette méthode de travail permet d'optimiser les moyens, d'améliorer la qualité des formations dans le respect des territoires et en gardant un niveau de proximité suffisant. C'est dans cet esprit que le caractère fédéral du projet est envisagé.

M. SCHAUB explique que ces thématiques ont été abordées lors du dernier Colloque Annuel de la Conférence des Doyens et Directeurs d'UFR Scientifiques. Il s'interroge sur les apports d'un tel projet pour l'Université d'Angers. Il estime que la mise en place d'une structure fédérale n'est pas nécessaire pour structurer des projets communs entre les trois universités. Il rappelle les exemples d'expériences réussies suivants : écoles doctorales communes, de CFA inter universitaire... La mise en place d'une telle structure aura un coût important sans apport réel pour l'université.

M. DENECHERE demande quelle sera la place des CA dans les négociations pour la mise en place de l'université fédérale. Il demande si les universités ligériennes, toutes en fortes difficultés financières, pourront assumer la mise en place d'une université fédérale. Il s'interroge également sur les rapports entre l'université fédérale et le PRES constitué en EPSCP.

M. SAINT-ANDRÉ rappelle que les discussions autour de la mise en place de l'université fédérale ne débiteront que si le CA émet un avis favorable à la déclaration d'intention. Si tel est le cas, un point d'information sur l'état d'avancée du projet sera présenté à chaque CA. Concernant le budget, le Ministère et la Région se sont engagés à aider les trois universités et à une renégociation de leurs dotations sous réserve que les universités s'engagent dans un processus de fédération. Enfin, concernant l'interrogation de M. DENECHERE sur les rapports entre l'université fédérale et le PRES, M. SAINT ANDRE précise qu'aujourd'hui il n'y a pas de réponse à cette question pourtant cruciale. Il regrette que ceci aboutisse à une complexification du paysage alors que cela aurait été possible de supprimer les PRES. Si les universités parviennent à créer une véritable université fédérale avec de vraies compétences, le PRES sera de toute façon vidé de sa substance.

Mme SARAMITO, au titre de la Région, constate qu'aujourd'hui, beaucoup de questions perdurent. Ces contraintes de calendrier législatif ne doivent pas empêcher la démarche déjà engagée sur le plan régional pour construire une université fédérale. L'expérience a déjà montré à quel point il était important de se structurer au niveau régional et de manière importante. Le soutien de la région dans cette démarche s'accompagne de moyens financiers adéquats. La Région reste partenaire pour rediscuter avec le cabinet de la Ministre de la Loi afin de lever ces interrogations.

M. SAINT-ANDRÉ la remercie. Il compte beaucoup sur les parlementaires pour faire entendre la spécificité des territoires dont le nôtre.

Mme POUPET explique qu'elle votera contre ce texte. L'UNEF a pu observer les conséquences négatives dans d'autres universités qui ont notamment abouti à la fusion des CA ou à la disparition de filières...

M. SAINT-ANDRÉ répète que le projet n'est pas de fusionner avec les autres universités mais bien de créer une université fédérale. Il existe des exemples nord-américains de fédérations d'universités qui ont permis une attractivité internationale à la fois pour les chercheurs et les étudiants.

M. AZZOUZI estime que l'Université d'Angers ne peut pas rester isolée. Le fait de créer une masse critique avec les trois universités permettra une meilleure visibilité au niveau national et très certainement au niveau européen. Il confirme que l'Agglomération d'Angers et la Mairie sont aux côtés de l'université et soutiennent cette démarche.

M. JONCHERAY note que la notion d'intégration professionnelle n'est pas présente dans le texte proposé alors qu'elle reste importante dans le projet de loi.

M. SAINT-ANDRÉ estime que ce point n'est pas l'objet de ce texte. Il s'agit d'un texte d'orientation stratégique qui devra se développer en projet stratégique au sein duquel à l'évidence la mission d'insertion professionnelle devra apparaître.

La déclaration d'orientation stratégique pour une université fédérale en Pays de la Loire est approuvée à la majorité avec 18 voix pour, 2 contre et 4 abstentions.

3. Projet d'École supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE)

M. PELTIER présente le projet d'École supérieure du professorat et de l'éducation. Il précise qu'un document de préfiguration de l'ESPE des Pays de la Loire est à renvoyer au MESR pour le 28/02. Pour cela, 4 groupes de travail ont été mis en place :

- 1er groupe : structure et gouvernance (présidents) | statuts et organisation générale
- 2ème groupe : offre de formation (VP CEVU, directeurs des UFR DEG et LLSH) | Carte géographique de l'offre de formation et construction de son contenu
- 3ème groupe : lien avec les services académiques et autres partenaires (C. Bernard) | contenu et organisation technique des stages
- 4ème groupe : budget et questions financières (VP CA)

Une sensibilisation aux métiers du professorat sera abordée dès la L2 et poursuivie en L3 via un stage d'observation. Le M2 sera organisé en deux branches. Un parcours sera destiné aux lauréats du concours de professeur qui seront fonctionnaires stagiaires avec un stage en responsabilité à assurer à hauteur de 9H par semaine d'enseignement. L'autre parcours concernera les étudiants admis en M2 mais pas au concours. Ce parcours permettra aux étudiants qui le souhaitent de repasser le concours tout en ouvrant d'autres perspectives d'insertion professionnelle.

M. PELTIER précise les principes repris dans le document de préfiguration :

- Maintien des M1 sur tous les sites
- Organisation de la formation des enseignants : 2/3 de formation à l'enseignement et 1/3 de disciplinaire
- Découplage entre les examens (validation du master) et le concours (recrutement)
- Une répartition territoriale pour les M2
- Une seule maquette et une seule équipe pédagogique pour chaque discipline

M. SAINT-ANDRÉ précise que les éléments de gouvernance et de structuration sont toujours en discussion. Il estime que le projet s'oriente vers une organisation de type fédéral avec un comité de pilotage, où l'ensemble des acteurs serait représenté, et ensuite des structures organisationnelles avec un haut niveau de délégation dans les universités.

M. SCHAUB demande à quelle structure sera rattachée l'ESPE : est ce qu'il s'agira d'une composante de Nantes ou sera-t-elle rattachée au PRES ?

M. SAINT-ANDRÉ précise que l'ESPE sera rattachée à l'Université de Nantes. L'école est structurée de manière à intégrer automatiquement l'université fédérale le jour où elle existera. L'ESPE ne concerne que les trois universités et ne correspond pas aux missions du PRES. Par ailleurs, il rappelle que l'UCO, qui développe aussi des formations en la matière, est membre du PRES. Un rattachement au PRES est donc impossible.

M. SCHAUB souhaiterait des précisions sur la notion « d'enseignements regroupés » en master. Il estime que cela engagera des frais de déplacements importants à la charge des établissements

M. PELTIER indique que ces enseignements se feront à distance et sous la forme de regroupement. Pour ces périodes, les modalités restent à définir. La construction des ESPE se fait en mode projet sans cadrage législatif. Chaque équipe pédagogique pourra adapter cette notion aux besoins et spécificités de leur domaine de formation.

M. DENECHERE demande si les établissements peuvent communiquer sur le fait que les étudiants pourront s'inscrire en M1 et M2 en MEEF à l'Université d'Angers.

M. PELTIER estime que l'université peut l'afficher dans son offre de formation. Cela étant précisé, il explique que les modalités d'inscription administrative ne sont pas encore fixées. Il est possible d'inscrire les étudiants site par site ou à l'ESPE. Il précise néanmoins qu'en cas de faible effectif, il sera de la responsabilité du directeur de composante de décider de l'affectation de son potentiel de formation.

M. AMIARD demande si l'établissement pourra délivrer le diplôme.

M. PELTIER précise que ce point fait l'objet de discussions. Le diplôme est un document d'Etat pour lequel chaque proposition nécessite l'aval du Recteur. La solution proposée pour la délivrance du diplôme est d'y afficher les sceaux des trois universités. M. PELTIER indique qu'il rencontre le Recteur le 22 février.

M. FRERE demande des précisions sur la constitution des jurys. Si l'ESPE est rattachée à Nantes, peu importe la communication qui sera faite, le diplôme sera délivré à Nantes.

M. PELTIER précise que ce point est en cours de construction. Il est envisagé une seule équipe pédagogique, ce qui signifie un seul sujet sur les trois sites et un seul jury avec des représentants des trois universités. La composition est réfléchiée sous l'angle du fédéralisme : de manière partagée et à égalité de représentation entre les universités.

M. SAINT-ANDRÉ conclut et précise le calendrier de ce projet en construction. Le prochain comité de pilotage aura lieu le 22 février. Un pré dossier doit être remis au ministère pour le 28 février. Enfin, débiteront les travaux de construction de l'ESPE sur les bases présentées par M. PELTIER et avec en arrière plan une discussion financière.

4. Procès-verbal du CA du 6 décembre 2012

Le procès-verbal du CA du 6 décembre 2012 est approuvé à l'unanimité avec 21 voix pour.

L'ordre du jour étant épuisé, M. SAINT-ANDRÉ lève la séance à 17H00.

**Le Président
de l'Université d'Angers,**
Jean-Paul SAINT-ANDRÉ

**Le Vice-président du Conseil d'administration
de l'Université d'Angers**
Christian ROBLED0

**Le Directeur général des services
de l'Université d'Angers,**
Olivier TACHEAU

